



Circulaire relative à la cellule d'accueil en cas d'extrême nécessité (urgence)

Bévillard, le 16 mars 2020

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Suite aux prescriptions fédérales et cantonales et à la fermeture des écoles et des structures d'accueil extrafamilial, le canton incite les communes à développer des cellules d'accueil pour les familles qui se trouvent démunies et en situation de détresse pour subvenir aux besoins de garde de leur enfant.

Dans cette optique, les conseillers communaux de Valbirse et Court en charge des écoles et des affaires sociales ainsi que les Directions d'école du Bas de la Vallée ont décidé ce jour de mettre sur pieds une telle offre.

Principes

A qui s'adressent les cellules d'accueil d'urgence

Les parents, familles qui après avoir mobilisé **TOUT** ce qui est en leur pouvoir pour subvenir aux besoins de garde de leurs enfants, ne parviennent pas à trouver une solution :

- Priorité au personnel des soins et du domaine sanitaire qui n'a d'autre solution que de confier leurs enfants aux grands-parents ou à des personnes à risque
- Familles monoparentales dont le parent a l'obligation de se rendre sur son lieu de travail – certificat de l'employeur exigé - qui n'ont d'autre solution que de confier leurs enfants aux grands-parents ou à des personnes à risque
- Familles dont les deux parents ont l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail – certificat de l'employeur exigé - qui n'ont d'autre solution que de confier leurs enfants aux grands-parents ou à des personnes à risque

Nous étudierons les situations au cas par cas afin de nous assurer que les critères ci-dessus sont bien respectés.

Service compétent

L'Ecole à journée continue du Syndicat scolaire du Bas de la Vallée en collaboration avec les écoles et la crèche Au P'tit Château, est mandatée par les communes du Bas de la Vallée pour organiser les cellules d'accueil d'urgence.

Lieux d'accueil et heures de prise en charge

Les accueils seront organisés dans les locaux de l'Ecole à journée continue et de l'école de Valbirse (enfant d'âge scolaire) et de la crèche (enfants d'âge préscolaire) entre 7h30 et 16h30.

Groupe d'accueil

Afin de limiter au maximum le risque lié à la propagation du virus, les groupes d'accueil seront composés au maximum d'un accompagnant pour 5 enfants (4 enfants en crèche).

Mesure d'hygiène

Une application rigoureuse des prescriptions cantonales en matière d'hygiène sera de mise

- Relevé de la température du personnel d'encadrement et des enfants à leur arrivée
- Lavage des mains à l'arrivée des enfants
- Distance relationnelle maintenue
- Rappel et application des prescriptions cantonales et fédérales en matière de prévention

Procédure de demande d'accueil d'urgence

Les parents doivent adresser leur demande – **jour et heure de garde** - pour la période du jeudi 19 mars au jeudi 9 avril 2020 au plus tard jusqu'à mardi soir 17 mars 18h00.

Aucun accueil n'est prévu du lundi 16 au mercredi 18 mars.

- Pour les élèves des écoles enfantines, primaires et secondaires : demande à adresser aux titulaires de classe
- Pour les enfants de la crèche : demande à adresser à la Direction de la crèche

Les parents qui répondront aux critères fixés et qui pourront prétendre à un accueil d'urgence seront dès lors contactés par la Direction de l'EJC quant à savoir où et par qui leur(s) enfant(s) seront accueillis.

Prix de la prise en charge

A l'heure actuelle, aucune ligne n'a été édictée par le canton concernant le prix de la prise en charge durant ces accueils d'urgence. Ces données devront être définies ultérieurement et vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Les autorités communales du Bas de la Vallée espèrent ainsi pallier aux situations familiales d'urgences. Ces cellules ne doivent en aucun cas dissuader les élans de solidarité qui doivent rester prioritaires dans le contexte actuel.



Djamilia Bartlomé – Direction EJC



Tatiana Schaller – Présidente du Syndicat